

Protection des sources d'eau potable

Bassin versant du lac Bégon, du lac des Roches et des sources du Bon Pasteur

Plan d'action préliminaire 2025-2035

Résumé

Dans un contexte de changements climatiques, de croissance de la population et de développement des communautés, la Ville de Québec met en place des actions pour protéger le lac Bégon, le lac des Roches et les sources du Bon Pasteur, qui alimentent l'usine de traitement d'eau de Charlesbourg.

Un bassin versant, c'est quoi?

Il s'agit d'un territoire géographique bien défini où toute l'eau qui y tombe (pluie ou neige) s'écoule vers un même cours d'eau (ruisseau, rivière, lac, etc.) C'est un peu comme un grand entonnoir dans lequel les eaux suivent des chemins différents et finissent par se rejoindre.

Priorités et actions à mettre en œuvre

Ces mesures se déploient à court, moyen et long terme, dont certaines en continu.

1 Réduire la contamination par les eaux usées

- » Évaluer si la [réglementation](#) sur les installations septiques de plus de 30 ans doit être étendue aux bassins versants du lac Bégon, du lac des Roches et des sources du Bon Pasteur, alors qu'elle ne s'applique actuellement qu'au haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles, puis évaluer la possibilité de mettre en place un programme d'aide financière.

3 Assurer la disponibilité en eau

- » Élaborer et mettre en place un projet pilote de recyclage de l'eau à grande échelle.
- » Poursuivre la sensibilisation et l'éducation sur l'économie d'eau potable.

5 Assurer une utilisation du territoire compatible avec la gestion intégrée de l'eau

- » Poursuivre le soutien à l'organisme de conservation Capitale Nature pour structurer les activités récréatives dans la forêt du lac des Roches, un projet financé par l'[Accélérateur de la transition écologique](#).
- » Effectuer la modification réglementaire pour encadrer les usages incompatibles et intégrer les mesures réglementaires de la CMQuébec.
- » Maintenir et accroître les superficies de milieux naturels (conservation volontaire, acquisition de terrain, modification du zonage, etc.).
- » Créer et restaurer des milieux hydriques et humides.

2 Soutenir l'acquisition de connaissances

- » Soutenir la réalisation d'une étude pour évaluer comment la présence du lac Flamand, créé par l'homme, et les activités qui s'y déroulent affectent les sources du Bon Pasteur.

4 Réduire les impacts des activités récréatives sur la ressource en eau

- » Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques aux abords des prises d'eau.
- » Créer un plan directeur pour mieux structurer l'offre récréative.

6 Réduire la vulnérabilité physique des prises d'eau

- » Accomplir les différentes étapes pour la réfection des ouvrages des sources du Bon Pasteur.
- » Accomplir les différentes étapes pour la réfection du barrage du lac des Roches.

* Pour identifier sur une carte les limites des aires de protection couvertes par ce plan, consultez les pages 43 à 54 du [plan de protection](#) (version préliminaire).